

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 26 SEPTEMBRE 2012

Le 26 septembre 2012, à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MERCIER, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2012

Date d'affichage : 19 septembre 2012

Présents : Mesdames CAROLE, CALDAS, LAPALME, VERDOT Messieurs GONDARD, LIEWIG, JACQUOT, WILFOURT,

Absents excusés : M. DUGROSPREZ (pouvoir à M. MERCIER), Monsieur DUVAL

Secrétaire de séance : Mme CAROLE

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : adoption du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) exposé par le bureau d'étude ARVAL.

Objet : signature du marché de rénovation et d'extension de la Mairie

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie a fait l'objet d'une consultation réalisée sous forme d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Vu le rapport de l'Eurl d'Architecture Patrick DELACHARLERY, maitre d'œuvre, proposant de retenir les offres récapitulées ci-dessous.

LOT		ENTREPRISE	ADRESSE	VILLE	HT	TTC
1	DEMOLITION MACONNERIE RAVALEMENT	ROUAN ENTREPRISE	57 rue de Meaux	60300 SENLIS	82 643.48	98 841.60
1bis	RAVALEMENT DE FACADES	ROUAN ENTREPRISE	57 rue de Meaux	60300 SENLIS	16 800.00	20 092.80
2	CHARPENTE BOIS	FLAMANT SARL	17 rue de la Plaine	60150 MELICOCQ	9 922.75	11 867.61
3	COUVERTURE	THERY COUVERTURE	5 rue Armand Brault	60370 HERMES	29 298.70	35 041.25
4	MENUISERIES EXT. ET INT., SERRURERIE	FLAMANT SARL	17 rue de la Plaine	60150 MELICOCQ	34 657.55	41 450.43
5	DOUBLAGES CLOISONS FAUX PLAFONDS	MENUISERIE du MOULIN	51 rue du Moulin	60000 TILLE	25 158.81	30 089.94
6	ELECTRICITE	TALMANT ENTREPRISE	6 rue Verte	60310 AMY	17 065.00	20 409.74
7	PLOMBERIE CHAUFFAGE	LE SANITAIRE MODERNE	18 route Nationale	60840 CATENOY	18 743.00	22 416.63
8	CARRELAGE ET REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	VADIER DUROT EURL	17 rue du Pont Laverdure	60000 BEAUVAIS	18 105.35	21 654.00
9	PEINTURE	GOPS SARL	4bis rue de Boran	95820 BRUYERE SUR OISE	10 274.90	12 288.78
				TOTAL	262 669.54	314 152.77

Monsieur le Maire accepte cette proposition et propose qu'un marché soit passé avec ces entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND note du montant de l'offre pour la réalisation des travaux précités ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, en particulier ceux visés à l'article 118 du Code des Marchés Publics.

Objet : emprunt auprès du Crédit Agricole pour la rénovation et l'extension de la Mairie

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie nécessite un financement de 100 000 €.

Le conseil municipal, vu les offres arrivées en Mairie, approuve cet emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Crédit Agricole Brie Picardie, le contrat de prêt aux caractéristiques suivantes :

Nature du prêt : Prêt à échéance choisie
Montant du prêt : 100 000 €
Taux fixe : 3,65%
Durée : 10 échéances
Périodicité : Annuelle
Mise à disposition des fonds : 15 novembre 2012
Première échéance : 15 mars 2013
Echéance annuelle : 15 mars
Amortissement en 10 échéances constantes : 11 830,80 € (taux apparent 3,17 %)
Frais de dossier : 200,00 €

Objet : modification des statuts et du règlement intérieur du SITTEUR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 1982 portant sur la création du SITTEUR et de ses statuts,

Vu la délibération du Comité Syndical du SITTEUR N°28/06/2012-1 en date du 28 juin 2012 décidant de la modification des statuts et la délibération N°28/06/2012-2 du 28 juin 2012 approuvant le règlement intérieur,

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes ont 3 mois pour se prononcer,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'approuver la modification des statuts et du règlement intérieur du SITTEUR, tels qu'annexés à la présente délibération.

Objet : convention de mandat avec le SITTEUR pour une étude diagnostique des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de mandat avec le SITTEUR pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les réseaux d'eaux usées et pluviales des communes de Saint-Martin-Longueau, Les Ageux et Bazicourt,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Qu'il y aurait besoin d'une étude pour obtenir le financement du Conseil Général pour l'achat de l'ENS de la Sablière.
- Que l'avancement des travaux de rénovation de la Mairie découvre des besoins supplémentaires (dallage, couverture...) qui devront faire l'objet d'avenants.
- Que le problème des odeurs provenant des rejets de l'assainissement de Sacy-le-Petit est résolu (pour le moment)...

Monsieur WILFOURT informe le conseil municipal que le syndicat des eaux va réaliser une étude du fonctionnement et du potentiel de ses installations de production.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 20.
Et les membres présents ont signé au registre.

Daniel MERCIER

Marinette CAROLE

Jean-Paul GONDARD

Nathalie CALDAS

Francis DUGROSPREZ

Jean-Pascal DUVAL

Frédéric JACQUOT

Maryanne LAPALME

Jean-Michel LIEWIG

Marie Aude VERDOT

Gérard WILFOURT